

AFFIDAVIT DE NORMAND MORIN

Je, soussigné, Normand Morin, retraité, domicilié et résidant au [REDACTED], [REDACTED], district de Montréal, Province de Québec, [REDACTED], déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance du « *Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédures de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* » daté du 2 avril 2015 qui m'était adressé (le « *Préavis de conclusions défavorables* »).
2. J'ai compris de ce Préavis de conclusions défavorables qu'il est possible que les commissaires tirent deux (2) conclusions me concernant : 1) d'avoir participé, au nom de SNC-Lavalin, à un système de collusion impliquant des firmes de génie à la Ville de Montréal; 2) d'avoir contribué, au nom de SNC-Lavalin, au financement d'Union Montréal en retour de l'octroi de contrats municipaux.
3. J'entends, au moyen de la présente déclaration assermentée, exposer ma connaissance des faits sur ces deux éléments.
4. À cet égard, j'ai lu attentivement le témoignage de M. Yves Cadotte rendu les 14 et 18 mars 2013 et j'ai noté les quelques références qu'il fait à mon égard.

Historique

5. Après mes études en génie, j'ai obtenu un Ph.D. du *Massachusetts Institute of Technology* en 1970.
6. Par la suite, j'ai mené au sein de Lavalin, puis de SNC-Lavalin à compter de 1991, une carrière d'ingénieur à haut niveau technique dont je suis fier : parmi mes réalisations, je me permets de mentionner le confortement du barrage Daniel-Johnson, le parachèvement du mât du Stade Olympique, l'implantation des lignes de haute tension depuis la Baie James, la construction du 1000 De La Gauchetière à Montréal et de plusieurs alumineries à travers le monde.
7. Je suis membre de l'Académie canadienne du génie, *Fellow* de l'Institut canadien des ingénieurs, médaillé du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth, membre de l'Ordre de la Couronne de Belgique, et mes réalisations professionnelles ont été soulignées publiquement à maintes reprises.
8. Après plus de vingt (20) ans de réalisations à haut niveau technique, je me suis vu confié en 1996 le poste de vice-président directeur, responsable, entre autres, du Québec, jusqu'à ma retraite en décembre 2004.

9. À titre de vice-président directeur, j'avais la responsabilité de l'ensemble des activités au Québec et dans l'est du Canada (tant pour les projets industriels que pour les infrastructures publiques) et j'étais également en charge des filiales européennes (France et Belgique) et de divers grands projets industriels à travers le monde. Il faut mentionner que chez SNC-Lavalin, les postes et responsabilités ont très souvent une dimension territoriale et une dimension selon le type d'activités.
10. Les travaux d'infrastructures publiques au Québec (tant au niveau provincial que municipal) ne représentaient qu'une partie très minime des activités dont j'avais la responsabilité. Pour ma part, je n'ai jamais travaillé auprès du monde municipal qui m'est toujours resté étranger.
11. M. Yves Cadotte ne relevait pas de moi directement, mais du vice-président-ingénierie générale Québec. Je n'avais pas de contacts réguliers avec M. Cadotte.
12. Après ma retraite, j'ai accepté d'agir comme conseiller à partir de 2005, jusqu'à mon départ définitif en 2012.
13. Je suis donc en mesure de commenter les événements jusqu'en 2004 à titre de personne responsable au sein de l'entreprise, mais d'une façon beaucoup plus fragmentaire par la suite, mon successeur M. Pierre Anctil assumant alors les responsabilités qui étaient les miennes auparavant au Québec.
14. Au lendemain de ma retraite en décembre 2004, j'ai profité de ma nouvelle situation pour prendre une période de vacances prolongées à l'étranger. Ce n'est qu'après mon retour en mars 2005 que j'ai progressivement assumé, sur une base de temps partiel, les nouvelles responsabilités qui m'ont été confiées chez SNC-Lavalin, à savoir la gestion du budget des dons et commandites et les relations avec plusieurs organismes de charité. Les contributions politiques ne faisaient pas partie de mes attributions.
15. À titre de conseiller, j'étais aussi à la disposition de mon successeur M. Pierre Anctil et des autres cadres de l'entreprise lorsqu'ils souhaitaient m'impliquer ou me consulter sur certains dossiers, strictement dans la mesure souhaitée par les responsables en autorité.
16. Les demandes de conseils venant de l'interne se sont vite faites rares, de même que mes relations avec le personnel et les donneurs d'ouvrage, ce que je considère tout à fait normal, n'étant plus en poste d'autorité.

Conclusion possible d'avoir participé à un système de collusion impliquant des firmes de génie à la Ville de Montréal

17. Je n'ai eu aucune implication dans le processus de décision qui aurait amené SNC-Lavalin à participer au système de collusion impliquant des firmes de génie à la Ville de Montréal, tel que ce système a été décrit devant la Commission.

18. Je n'ai été informé de ce système qu'en prenant connaissance de la couverture médiatique au fur et à mesure que cette couverture se développait.
19. Je n'ai pas discuté avec quiconque chez SNC-Lavalin ou à l'externe d'un système de partage de contrats entre firmes de génie-conseil auprès de la Ville de Montréal.
20. Je suis convaincu qu'il n'y a eu aucun contrat attribué à SNC-Lavalin par collusion pendant mon mandat comme vice-président directeur.

Conclusion possible d'avoir contribué au financement d'Union Montréal en retour de l'octroi de contrats municipaux

21. La méthode de contribution en vigueur pour les professionnels de SNC-Lavalin a été amplement développée lors des audiences de la Commission; cette méthode existait bien avant mon temps et elle m'a été présentée comme étant acceptable légalement quand j'ai été impliqué à ce niveau. Je suis conscient qu'il est possible de ne pas être d'accord avec ce point de vue, je laisse à d'autres le débat légal.
22. En ce qui concerne M. Trépanier, M. Cadotte laisse entendre que j'avais des contacts avec ce dernier. En fait, les activités de collecteur de M. Trépanier semblent avoir commencé vers l'automne 2004 et je ne me souviens pas l'avoir rencontré seul à seul. Mon départ imminent faisait en sorte que je réduisais mes engagements. Il n'était d'ailleurs pas le seul à solliciter pour Union Montréal.
23. Je me rappelle simplement qu'il m'a été présenté dans le cadre d'un cocktail de financement pour Union Montréal et nous n'avons échangé lui et moi à cette occasion que des banalités.
24. Je tiens à affirmer que notre contribution au financement d'Union Montréal chez SNC-Lavalin, à l'époque où j'étais en poste de responsabilité, soit jusqu'en décembre 2004, s'inscrivait dans le cadre global de la politique de l'entreprise à l'égard des partis politiques provinciaux et municipaux.
25. S'il est vrai que j'ai autorisé avant ma retraite en décembre 2004 un appui au financement du parti Union Montréal, c'était strictement pour atteindre un financement de l'ordre d'une vingtaine de mille dollars par année à Union Montréal, ce qui m'apparaissait justifiable pour un parti municipal à Montréal en regard de nos contributions aux partis politiques provinciaux.
26. À la lumière de mon expérience auprès des différentes instances gouvernementales et des représentants des partis politiques avec qui j'ai traité à travers les années, les représentants des partis politiques ont peu connaissance de tout ce qui touche le processus d'octroi des contrats par les différentes instances gouvernementales.

27. À mon sens, il aurait été parfaitement inutile et inconvenant de chercher à influencer quelque processus d'attribution de contrat par le biais de contributions politiques ou par des discussions avec les représentants des partis à n'importe quel niveau.
28. Je n'ai jamais imaginé que des collecteurs de fonds pour les partis politiques puissent donner des directives aux comités techniques d'évaluation des propositions.
29. Comme cela a été le cas au niveau provincial, jamais avons-nous lié de près ou de loin les contributions que nous faisons à un parti municipal à Montréal à l'octroi de contrats municipaux et jamais je n'ai été impliqué dans un système où nos contributions se faisaient « en retour de l'octroi de contrats municipaux ».
30. Je n'ai pas été impliqué de près ou de loin, au nom de SNC-Lavalin, dans ce financement particulier de 200 000 \$ au bénéfice du parti Union Montréal pour les fins de la campagne électorale de 2005, tel qu'évoqué devant la Commission.
31. Je me rappelle avoir su par M. Cadotte qu'une demande exorbitante (le montant m'échappe, mais il pouvait bien être de l'ordre de 200 000 \$) avait été faite par M. Trépanier, dans un contexte dont je ne me souviens pas précisément, mais certainement après mon retour comme conseiller à compter de mars 2005.
32. J'ai tout de suite répondu à M. Cadotte que cela n'avait pas de bon sens et j'ai clairement fait valoir que cette demande ne pouvait être considérée comme sérieuse.
33. M. Cadotte n'a pas suggéré ou fait allusion à une contrepartie ou à de la collusion avec les autres firmes de génie, ni à cette occasion ni à aucune autre.
34. Je n'ai jamais été avisé de ce qui est survenu par la suite quant à cette demande spécifique de financement, ni par M. Cadotte ni par personne d'autre.
35. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, mon implication n'était à ce moment-là que sporadique et uniquement dans la mesure où on souhaitait m'impliquer et m'informer chez SNC-Lavalin, ce qui était parfaitement justifié, puisque j'étais à la retraite.

Ma demande à la Commission

36. J'ai toujours tiré beaucoup de fierté de ma longue carrière chez Lavalin puis chez SNC-Lavalin et des réalisations considérables auxquelles j'ai contribué avec des centaines de professionnels qualifiés et passionnés au sein de cette entreprise.
37. Il y a abus de références à mon nom dans le témoignage de M. Cadotte.

38. J'ai noté un certain nombre d'imprécisions et d'erreurs factuelles me concernant dans son témoignage parmi lesquelles et sans s'y limiter : je n'ai jamais remis des chèques à Mme Ginette Boivin du Parti québécois (audience du 13 mars 2013, p. 207); je n'ai pas été impliqué dans la « discussion » et je n'ai pas « réfléchi à la question » avec Messieurs Cadotte et Anctil concernant le paiement de 200 000 \$ à Union Montréal (idem, p. 257 et 258); j'ai coupé court aux activités de financement après ma retraite et je n'avais pas parmi mes responsabilités de m'occuper du financement (politique) après ma retraite (audience du 18 mars 2013, p. 29).
39. Au-delà de ces erreurs factuelles, le témoignage de M. Cadotte laisse à penser abusivement qu'après ma retraite je conservais un rôle d'éminence grise, ce qui n'était pas le cas.
40. Je ne saurais être coupable ou blâmé pour m'être fait raconter des histoires tronquées et fuyantes au hasard de mes présences sporadiques au bureau.
41. Je ne décidais rien, ne sollicitais personne et avais coupé court aux cocktails politiques.
42. On me racontait ce qu'on voulait bien me dire, mon opinion ne comptait pas et c'était bien ainsi. J'étais retraité et d'autres étaient en autorité.
43. Dans les circonstances, je considère que je subirais un grave préjudice, parfaitement injustifié, si les reproches faisant l'objet du Préavis de conclusions défavorables m'étaient adressés par les Commissaires dans leur rapport.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 1^{er} mai 2015

[REDACTED]

NORMAND MORIN

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 1^{er} mai 2015

[REDACTED]

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

